

CONSEIL MUNICIPAL DE RAYMOND

Séance publique du 9 Avril 2025

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le Mercredi 9 Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Raymond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René RASLE, Maire.

Etaient présents : René RASLE, Nicolas GAUSSERAN, Sandrine MIAN, Emmanuel GAUGUE, Isabelle BOUVIER, Patrick DUBOS, Maryse BONNET, Jean-Guy BRUNET

Absents : Catherine MONTBRUN, Franck PIERRE

Pouvoirs : Franck PIERRE donne pouvoir à Emmanuel GAUGUE

Madame Sandrine MIAN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 10

Présents : 8

Votants : 9

La séance est ouverte à 18h50.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 29 Janvier 2025
- Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget Commune
- Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget Eau
- Inscription des crédits du Budget Eau au Budget Commune après dissolution
- Affectation du résultat de fonctionnement 2024 – Budget Commune
- Vote des taux d'imposition 2025
- Vote du Budget Primitif 2025
- Fongibilité des crédits 2025
- Subvention aux associations 2025
- Contribution au FSL
- Suppression d'un emploi permanent à 15/35^{ème}
- Convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie au Sivom Osmerly-Raymond
- Tarifs du cimetière
- Approbation du nombre et de la répartition des sièges de Conseillers Communautaires dans le cadre d'un accord local
- Mise à disposition au SMAEP de la région de Nérondes des ouvrages et infrastructures de la compétence Eau Potable de la commune de Raymond
- Questions diverses

Monsieur le Maire présente le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 Janvier 2025, approuvé à l'unanimité.

Délibération 2025-007 – Approbation du Compte Financier Unique 2024– Budget Commune

La commune a adhéré au Compte Financier Unique pour le 1er Janvier 2025, qui est une procédure entièrement dématérialisée permettant le contrôle automatisé entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Celui-ci regroupe le Compte de Gestion et le Compte Administratif et fait apparaître une présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ainsi que les taux des contributions et produits afférents.

Monsieur le Maire n'ayant pas le droit de participer au vote, il s'est retiré et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Nicolas GAUSSERAN, 1^{er} Adjoint.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissem t	Fonctionnemen t	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	17 593,35 €	146 596,69 €	164 190,04 €
	Recettes réalisées	1 589,70 €	156 661,88 €	158 251,58 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisatio n budgétaire totale	25 115,99 €	201 337,39 €	226 453,38 €
	Dépenses réalisées	13 442,84 €	149 292,39 €	162 735,23 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-11 583,14 €	7 369,49 €	-4 483,65 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	7 522,64 €	54 740,70 €	62 263,34 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnemen t)	Excédent /déficit (+/-)	-4 330,50 €	62 110,19 €	57 779,69 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-4 330,50 €	62 110,19 €	57 779,69 €

Approuvé à l'unanimité

La commune a adhéré au Compte Financier Unique pour le 1er Janvier 2025, qui est une procédure entièrement dématérialisée permettant le contrôle automatisé entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Celui-ci regroupe le Compte de Gestion et le Compte Administratif et fait apparaître une présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ainsi que les taux des contributions et produits afférents.

Monsieur le Maire n'ayant pas le droit de participer au vote, il s'est retiré et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Nicolas GAUSSERAN, 1^{er} Adjoint.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissemen t	Fonctionnemen t	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	7 480,31 €	17 000,63 €	24 480,94 €
	Recettes réalisées	7 473,20 €	16 533,72 €	24 006,92 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisatio n budgétaire totale	31 801,54 €	21 280,31 €	53 081,85 €
	Dépenses réalisées	2 771,27 €	20 918,66 €	23 690,13 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	4 701,93 €	-4 385,14 €	316,79 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	24 321,23 €	4 279,68 €	28 600,91 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnemen t)	Excédent /déficit (+/-)	29 023,16 €	-105,46 €	28 917,70 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	29 023,16 €	-105,46 €	28 917,70 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-009 – Inscription des crédits du Budget Eau au Budget Commune après dissolution

Le Budget Eau de Raymond a été dissous au 1^{er} Janvier 2025 par la délibération n°2024-053 en date du 11 Décembre 2024. La compétence Eau a été confiée au SMAEP de la région de Nérondes.

Suite à cette dissolution, il convient de transférer les crédits du Budget Eau au Budget Commune comme suit :

- Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté : -105,46 €
- Chapitre 001 Sole d'exécution de la section d'investissement reporté : 29 023,16 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-010 – Affectation du résultat de fonctionnement 2024 – Budget Commune

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Budget Commune

- résultat de clôture pour la section de FONCTIONNEMENT de 62 110,19 €
- résultat de clôture pour la section d'INVESTISSEMENT de - 4 330,50 €
- un besoin de financement de 4 330,50 €

Budget Eau

- résultat de clôture pour la section de FONCTIONNEMENT de - 105,46 €
- résultat de clôture pour la section d'INVESTISSEMENT de 29 023,16 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation de la section de FONCTIONNEMENT au 002	57 674,23 €
Total affecté au compte 1068	4 330,50 €
Solde de la section d'INVESTISSEMENT reporté au 001	24 692,66 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-011 – Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025.

Les taux restes les suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 31,88 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 34,57 %
- Taxe Habitation (maisons secondaires) : 18,89 %
- CFE : 28,03 %

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-012 – Vote du Budget Primitif 2025

Les membres du Conseil Municipal se sont fait présenter les différents chapitres de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2025. Celui-ci s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 214 711,23 €

Dépenses et recettes d'investissement : 48 856,28 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-013 – Fongibilité des crédits 2025

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales des règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et une souplesse budgétaire aux gestionnaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-014 – Subvention aux associations 2025

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des diverses demandes de subvention de la part des associations, ont décidé d'attribuer, pour l'année 2025, les subventions suivantes :

Les Amis de l'Ecole	200 €
---------------------	-------

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-015 – Contribution au FSL

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une contribution de 250 euros au Fonds de Solidarité Logement. Cette aide au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone interviendra pour répondre aux besoins des habitants en situation de précarité.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-016 – Suppression d'un emploi permanent à 15/35^{ème}

Suite à l'augmentation du nombre d'heures du poste de secrétaire de mairie, soit 19/35^{ème} il convient de procéder à la fermeture de poste à 15/35^{ème}.

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ^o ASSOCIÉ(S)	CATÉGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de Mairie	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	TNC 15/35 ^{ème}

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-017 – Convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie au Sivom Osmeray-Raymond

Afin d'assurer le secrétariat du Sivom Osmerly-Raymond, syndicat en charge de la gestion des services de restauration scolaire et de garderie périscolaire, et dont le siège social est situé à la mairie de Raymond, il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie pour un temps de travail effectif de 4/35^{ème} à compter du 1^{er} Mars 2025.

Cette convention permet d'établir les modalités de remboursement des heures par le syndicat à la mairie.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-018 – Tarifs du cimetière

Les nouveaux tarifs du cimetière sont :

Concession au cimetière :

- Pour une durée de 30 ans : 250 €
- Pour une durée de 50 ans : 400 €

Emplacement caverne :

- 30 ans : 250 €
- 50 ans : 400 €

Case de columbarium :

- Pour une durée de 30 ans : 400 €
- Pour une durée de 50 ans : 700 €

Ces tarifs s'appliquent à compter du 9 Avril 2025 et la délibération n°2022-06-009 du 8 Juin 2022 est abrogée.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-019 – Approbation du nombre et de la répartition des sièges de Conseillers Communautaires dans le cadre d'un accord local

Monsieur le Maire indique que les communes doivent délibérer sur la répartition des sièges des Conseillers Communautaires au sein de leur EPCI par un accord local.

Cet accord fixe à 30 le nombre de sièges de Conseillers Communautaires selon la répartition suivante : Dun-Sur-Auron 14, Saint-Germain-des-Bois 2, Senneçay 1, Thaumiers 1, Challivoy-Million 1, Bussy 1, Saint-Denis-de-Palin 1, Osmerly 1, Bannegon 1, Raymond 1, Le Ponds 1, Lantan 1, Parnay 1, Verneuil 1, Contres 1 et Cogy 1.

Approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-020 – Mise à disposition au SMAEP de la région de Nérondes des ouvrages et infrastructures de la compétence Eau Potable de la commune de Raymond

Afin de finaliser le transfert de la compétence Eau Potable au SMAEP de la région de Nérondes, une convention de mise à disposition des ouvrages et infrastructures doit être établie, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et constatée par un procès-verbal qui comporte l'inventaire technique du patrimoine ainsi que l'état comptable, tous deux liés à la compétence Eau Potable.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité

Madame Sandrine MIAN, 2^{ème} Adjointe, informe les membres du Conseil Municipal que, dorénavant, un camion pizza est présent sur la place de la mairie tous les mardis soirs.

Madame Sandrine MIAN, 2^{ème} Adjointe, propose qu'une fête des voisins se déroule le 7 Juin 2025 sur le terrain de jeux sur la base d'apport volontaire de nourriture. Monsieur Nicolas GAUSSERAN, 1^{er} Adjoint ajoute que c'est l'occasion de créer un moment convivial. Monsieur Emmanuel GAUGUE demande à ce que la mairie mette à disposition des tables et des chaises.

Madame Sandrine MIAN, 2^{ème} Adjointe, indique que le repas des aînés s'est très bien passé et qu'il y avait un total de 27 personnes, 24 présentes et 3 repas livrés à domicile. Le repas a été élaboré et préparé par les repreneurs du restaurant communal.

Plus aucunes questions soumisees, Monsieur le Maire clos la séance à 20h45.

Le 11 Juin 2025

Le Maire,
René RASLE



Le secrétaire de séance,
Sandrine MIAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandrine Mian', written over the text of the secretary's name.